

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20221213-8	<u>Séance du 13 décembre 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux le treize du mois de décembre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 05 décembre 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Laetitia LIEGEART, Michel BARBE, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH. <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à ,	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE D'AUDINCOURT - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la piste cyclable sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération sont terminés. L'enfouissement des réseaux ainsi que l'éclairage public sur la rue d'Audincourt ont été réalisés et il convient de finaliser l'aménagement de la route départementale (RD 34) en ce qui concerne la couche de roulement ainsi que les trottoirs et plantations.

L'opération sera réalisée conjointement avec les services départementaux en deux phases sur 2023 et 2024.

L'opération est estimée à 250 000 € H.T. soit 300 000 € T.T.C.

Les travaux s'exécuteront sur 2 phases.

Des subventions peuvent être sollicitées :

- A l'ETAT dans le cadre des amendes de Police,
- A l'ETAT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- Au DEPARTEMENT DU DOUBS dans le cadre du contrat P@C.

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables en € HT		Subventions escomptées €	%	
		Objet	Montant pris en compte H.T.		Sur total H.T.	Sur total T.T.C.
ETAT	D.E.T.R.	Travaux	250 000,00	62 500,00	25,00%	
	AMENDES DE POLICE	Plafonds	100 000,00	25 000,00	10,00%	
DEPARTEMENT	CONTRAT P@C	1ère tranche	125 000,00	37 500,00	30,00%	
		2e tranche	125 000,00	37 500,00		
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES				162 500,00	65,00%	54,17%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT				137 500,00		45,83%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.				300 000,00	100%	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : Avril 2023 (pour les projets soumis à marché public)
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juillet 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2024

La Commission Voirie, réunie 28 novembre 2022, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à/par**

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 250 000.00.€ HT
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention à l'Etat au titre de la D.E.T.R., et dans le cadre des amendes de police ;
- autorise le Maire à solliciter une subvention au Département du Doubs dans le cadre du contrat P@C25,
- s'engage à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention des décisions attributives de subventions,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 décembre 2022

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**